

Chemise du dossier scolaire de l'Ontario Formule 1A



Ministère de l'Éducation

La collecte et la mise à jour des renseignements de la chemise DSO sont autorisées en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2.

Les personnes qui utilisent ces renseignements sont les agentes et agents de supervision, la directrice ou le directeur et le personnel enseignant de l'école.

Tout élève a le droit de consulter son DSO. La mère, le père, la tutrice ou le tuteur ont aussi le droit de consulter le DSO de l'élève jusqu'à ce que l'élève ait atteint l'âge de la majorité, soit 18 ans.

Les renseignements consignés dans ce dossier servent à suivre le cheminement et les progrès de l'élève à l'école.

On communiquera avec la directrice ou le directeur d'école au sujet de la collecte des renseignements consignés dans ce dossier.

A Nom de famille et prénom(s)	Sexe	Numéro matricule (NIM/NISO)	Date de naissance			Document vérifié <input type="checkbox"/> Certificat de naissance <input type="checkbox"/> Certificat de baptême <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Autre Initiales _____
			Année	Mois	Jour	

D	Père	_____	Date du décès, le cas échéant

	Mère	_____	

	Tuteur ou tutrice	_____	

E Renseignements médicaux particuliers

Cœur
 Ouïe
 Vue
 Élocution
 Autre _____

Recommandations :

F Photographies

1	2
3	4

Les renseignements ci-dessus doivent être mis à jour.

G

Réalisations à l'école dignes de mention

Dates

H

Renseignements supplémentaires

Date de consignation
dans le dossier

Année Mois Jour

Programme d'apprentissage parallèle dirigé pour
élèves dispensés de fréquentation scolaire

Autres